

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 517**7 juillet 1999****SOMMAIRE**

A.C.M. S.A., Rombach-Martelange	page 24770	Italprogetti S.A., Luxembourg	24788
Becolux S.A., Born	24770	Izakson Holding S.A., Luxembourg	24789
East-West Trading Company, G.m.b.H., Diekirch	24772	Joylux S.A., Bertrange	24790
Entreprise de Toiture Goncalves, S.à r.l., Schieren	24771	Kojac S.A., Bereldange	24796
Etienne Diffusion S.A., Rombach-Martelange	24770	Lactalis Luxembourg, S.e.n.c., Eschweiler	24792, 24793
Fillstop-Tec S.A., Mersch	24774	Land's End S.A.H., Luxembourg	24795
Fondinvest Pack 1 S.A.H., Luxembourg	24772	Lefin International S.A., Luxembourg	24793, 24795
Forum International S.A., Luxembourg	24775	Liria S.A., Luxembourg	24796
Garage Lahyr, S.à r.l., Frisange	24774	Loginter, S.à r.l., Mersch	24796, 24797
Gastro Deluxe S.A., Luxembourg	24775	Luxmetalsistem S.A., Windhof	24796
G.B.S. Finance S.A.H., Luxembourg	24775	Luxor S.C.I.	24799
GD Lux S.A., Luxembourg	24775	Maisons Loginter, S.à r.l., Mersch	24797, 24798
Giorser International S.A., Luxembourg	24776	Medi-Invest A.G., Senningerberg	24799, 24800
Glass Center S.A., Strassen	24779	Mediprop S.A., Luxembourg	24800
G. L. et F. Simone & Fils Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	24776, 24778	Merloni Progetti International S.A., Luxbg	24800, 24801
Golfstar S.A.H., Luxembourg	24779	Mito S.A., Luxembourg	24807
Guga, S.à r.l., Sandweiler	24776	Modap S.A., Luxembourg	24806
Health Financial Group S.A., Luxembourg	24780	Moeller Electric S.A., Howald	24790, 24792
Helbe S.A., Luxembourg	24780	Mondercange Transports Internationaux, S.à r.l., Rodange	24798
Heli-Europe S.A., Esch-sur-Alzette	24778	Montana (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24805
Henderson Independent Fund Management S.A., Senningerberg	24781	Moufflolux S.A.H., Luxembourg	24801
Henderson International Luxembourg S.A., Senningerberg	24780	Munalux S.A., Luxembourg	24787
Henderson International Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg	24778	Nareco S.A., Luxembourg	24811
Henderson Management S.A., Senningerberg	24782	News Holding S.A., Luxembourg	24811
(Eugène) Hoffman, S.à r.l., Howald	24785	Nobilis Oriental Carpet and Handicraft A.G., Luxembourg	24805
Home Perfection, S.à r.l., Weiler/Hachiville	24771	Nouvelle Hostellerie de Reichlange, S.à r.l., Reichlange	24770, 24771
Horsmans & Co, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	24782	Optima Lux Beteiligungsaktiengesellschaft S.A., Luxembourg	24810
H.P.I. Holding S.A., Luxembourg	24783, 24784	Orconsult Holding S.A., Luxembourg	24806
Idesca S.A., Luxembourg	24781, 24782	Palais de l'Outillage, S.à r.l., Luxembourg	24806
Ieri S.A., Steinfort	24785	Parc Belair, S.à r.l., Luxembourg	24815
Infítex S.A., Luxembourg	24785, 24786	Plamed Invest S.A., Luxembourg	24815
Impex International, S.à r.l., Bertrange	24784	Pompador Holding S.A., Luxembourg	24815
Intermetal Luxembourg S.A., Luxembourg	24785	Promilux S.A., Strassen	24807, 24810
INTERMIN - Internationale de Minerais S.A., Luxembourg	24787	Rangoni International S.A.H., Luxembourg	24816
International Sport Consulting, S.à r.l., Luxembourg	24788	Ruby S.A., Luxembourg	24789, 24790
Internet S.A., Luxembourg	24786	S.C.I. Ocean, Luxembourg	24803
Invertrade S.A., Luxembourg	24788	S.C.L., Société de Consultance Luxembourgeoise, S.à r.l., Wiltz	24773
Ipico S.A., Luxembourg	24788	Siebe European Holdings S.A., Luxembourg	24812, 24815
Isaber S.A., Luxembourg	24789		

BECOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 41, rue du Village.
R. C. Diekirch B 2.540.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 1999

L'Assemblée générale accepte la démission de Madame Hein-Lies Henriette en tant qu'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Composition du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jos Hein, demeurant à Born;
- Madame Betty Nagornoff-Hein, demeurant à Grevenmacher;
- Monsieur Mike Hein, demeurant à Born;
- Monsieur Carlo Hein, demeurant à Merttert.

Grevenmacher, le 16 avril 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 522, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91456/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1999.

ETIENNE DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.476.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mai 1999.

Signature.

(91457/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1999.

A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.553.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1999, vol. 522, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 mai 1999.

Signature.

(91458/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1999.

NOUVELLE HOSTELLERIE DE REICHLANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur André Schmit, gendarme, demeurant à Arlon, Belgique;
- 2.- Monsieur René Schmit, électricien, demeurant à Fouches, Belgique;
- 3.- Monsieur Marcel Marong, retraité, demeurant à Fingig;
- 4.- Monsieur Suresh Marong, ouvrier, demeurant à Fingig;
- 5.- Monsieur Claude Fischer, restaurateur, demeurant à Mertzig.

I) Cession de parts

Les comparants relevés ci-dessus sub 1 à 4 déclarent céder à Monsieur Claude Fischer, préqualifié, sub 5 qui l'accepte, chacun cent parts sociales de la société à responsabilité limitée NOUVELLE HOSTELLERIE DE REICHLANGE, S.à r.l., avec siège social à L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn, constituée par acte de Maître Urbain Tholl, alors notaire à Redange, en date du 25 mai 1992, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Monsieur Claude Fischer est désormais l'associé unique de la société.

La cession se fait au prix symbolique d'un franc, que chacun des cédants déclare avoir reçu du cessionnaire et en donne pour autant quittance.

Chacun des cédants déclare n'avoir plus aucune revendication ni contre la société, ni contre l'associé restant.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître le bilan négatif de la société et il assure n'avoir aucune revendication contre les associés sortants ou contre l'un d'eux.

II) Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, Monsieur Claude Fischer, désormais associé unique, se constitue en assemblée générale extraordinaire de la société et il requiert le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

1) Décharge de son mandat est donnée au gérant sortant, Monsieur Suresh Marong.
 2) La société renonce à toute revendication généralement quelconque contre les associés sortants.
 3) L'associé unique assume désormais personnellement et seul la gérance de la société.
 Dont acte, fait et passé à Redange, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état
 et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schmit, R. Schmit, M. Marong, S. Marong, C. Fischer, C. Mines.
 Enregistré à Redange, le 28 avril 1998, vol. 398, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 30 avril 1999.

C. Mines.

(91461/225/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 1999.

NOUVELLE HOSTELLERIE DE REICHLANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 30 avril 1999.

C. Mines.

(91462/225/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 1999.

ENTREPRISE DE TOITURE GONCALVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9116 Schieren, 10, rue de l'Alzette.

R. C. Diekirch B 2.873.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 6 mai 1999, vol. 263, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 5 mai 1999.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(91459/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1999.

**HOME PERFECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. GLAS-METALL-BAUMATERIAL-HOLZ, GmbH).**

Siège social: L-9982 Weiler/Hachiville, Maison 10.

Décision collective des associés du 22 mars 1999

Les associés de la société HOME PERFECTION, S.à r.l. à savoir:

- Madame Irène Rob-Larsen, représentant 50% du capital social;
- Monsieur Paul Hennequin, représentant 50% du capital social.

Ont pris ce jour à l'unanimité la décision suivante:

Sont nommés gérants:

- Madame Irène Rob-Larsen, domiciliée Maison 10 à L-9982 Weiler;
- Monsieur Paul Hennequin, domiciliée 9, rue de la Ballade à B-6792 Battincourt.

La société sera valablement engagée:

- dans le domaine «commerce bâtiment» par Mme Irène Rob-Larsen, prénommée;
- dans le domaine «artisanal - électricien-menuisier-charpentier» par Monsieur Paul Hennequin, prénommé.

I. Rob-Larsen

P. Hennequin

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91464/578/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 1999.

**HOME PERFECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. GLAS-METALL-BAUMATERIAL-HOLZ, GmbH).**

Siège social: L-9982 Weiler/Hachiville, Maison 10.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 mars 1999.

Pour la société

M. Decker

Le notaire

(91463/578/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 1999.

EAST-WEST TRADING COMPANY, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist die Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST-WEST TRADING COMPANY, mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, gegründet zufolge Urkunde des Notars Joseph Hoffmann, im Amtssitz in Echternach, vom zweiundzwanzigsten November neunzehnhundertdreiundachtzig, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2, vom 4. Januar 1984, abgeändert zufolge von zwei Urkunden des Notars Paul Decker, mit Amtssitz in Echternach, vom 21. September 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 99, vom 4. März 1991, abgeändert zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 8. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 638 vom 9. September 1998, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Die Versammlung setzt sich zusammen aus der Aktien-Holdinggesellschaft LUCKY INVEST S.A.H., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Paul Müller, Privatbeamter, in Diekirch wohnend.

Welche Komparentin, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, den amtierenden Notar ersucht ihren nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschluss zu beurkunden.

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst, den Gesellschaftszweck, und demgemäss Artikel vier der Statuten wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Import, der Export, der Kauf und Verkauf, die Vertretung von Waren und Dienstleistungen sowie die Finanzbeteiligung in anderen Gesellschaften.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art von mobiliaren, immobiliaren, kommerziellen, industriellen oder finanziellen Operationen tätigen, sowie jede Transaktionen und Operationen vornehmen, welche auf direkte oder indirekte Weise die Realisierung oder die Ausdehnung des Gesellschaftszwecks fördern oder erleichtern können.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 1998, vol. 599, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 4. Mai 1999.

F. Baden.

(91465/234/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mai 1999.

FONDINVEST PACK 1 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.718.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit luxembourgeois dénommée FONDINVEST PACK 1 S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.718, constituée par acte reçu par le notaire André Schwachtgen en date du 20 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 368 du 10 juillet 1997 page 17635.

Les statuts de la société ont été modifiés par le notaire soussigné en date du 19 mars 1999 non encore publiés au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Santoiemma, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vittorio Castellani, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les trois cent cinquante actions (350), représentatives de l'intégralité du capital social de trente-cinq mille Ecus (ECU 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur:

– la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, S.à r.l., établie à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 24.363,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Stoffel, C. Santoiemma, V. Castellani, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1999, vol. 116S, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

J. Delvaux.

(21371/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

S.C.L., SOCIETE DE CONSULTANCE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert.

R. C. Diekirch B 4.376.

Extrait de l'Assemblée générale du 29 avril 1999

Il est décidé ce jour que le siège social de la société situé:

rue Grande-Duchesse Charlotte à L-9515 Wiltz est transféré

S.C.L., SOCIETE DE CONSULTANCE LUXEMBOURGEOISE

C/O Business is Business

rue Charles Lambert n° 98 à L-9537 Wiltz à dater du 1^{er} mai 1999.

Il est à noter que le domicile du gérant, Monsieur D. Gaudin est:

Fond de la Ville n° 8, B-4920 Aywaille, Belgique.

Fait à Wiltz, le 30 avril 1999.

Pour la société

D. Gaudin

Le gérant

Enregistré à Wiltz, le 30 avril 1999, vol. 170, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(91466/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mai 1999.

FILLSTOP-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, rue Berschmontsbongert.
R. C. Luxembourg B 51.808.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21366/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

FILLSTOP-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, rue Berschmontsbongert.
R. C. Luxembourg B 51.808.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21367/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

FILLSTOP-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, rue Berschmontsbongert.
R. C. Luxembourg B 51.808.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21368/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GARAGE LAHYR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange, 59, route de Mondorf.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1999, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée GARAGE LAHYR, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Frisange, 59, route de Mondorf est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq millions (5.000.000,-) de francs, divisé en cinq mille (5.000) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

1.- Madame Monique Rischette, gérante de sociétés, veuve de Monsieur Albert Lahyr, demeurant à Frisange, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	4.995
2.- Madame Suzanne Harkin, sans état particulier, demeurant à Luxembourg, cinq parts sociales	5
Total: cinq mille parts sociales	5.000»

Il résulte dudit acte que le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Monique Lahyr-Rischette, prénommée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

E. Schlessler.

(21373/227/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GARAGE LAHYR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange, 59, route de Mondorf.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

E. Schlessler.

(21374/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

FORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 522, fol. 65, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORUM INTERNATIONAL S.A.

(21372/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GASTRO DELUXE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 48, avenue de la Faïencerie.
H. R. Luxemburg B 61.216.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. März 1999

1. Der Sitz der Gesellschaft wird von 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, nach 48, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg verlegt.

*Die Versammlung
Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21376/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

G.B.S. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 522, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont maintenus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

*Pour la société
M^e R. Reichling
Le domiciliataire*

(21377/307/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.495.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 1^{er} février 1999

Résolution

L'assemblée réélit les administrateurs et décide d'élire un nouveau commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Giorgio Seragnoli, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Emilio Fossati, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur;
Giancarlo de Martis, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur;
Mmes Isabella Seragnoli, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur;
Simonetta Seragnoli, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

*Pour extrait conforme
GD LUX S.A.
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21378/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GIORSER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.399.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 24 mars 1999

Résolution unique

Le conseil, après délibération exhaustive, décide de transférer, avec effet au 1^{er} avril 1999, le siège social de la société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
GIORSER INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21379/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GUGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 69A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 61.342.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 4 mai 1999, vol. 170, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

*Pour la société
GUGA, S.à r.l.*

(21386/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

**G. L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée,
(anc. G. L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, Société Anonyme).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.020.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G. L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, Société Anonyme, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte, reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 333 du 12 mai 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 63.020, au capital social de trois cent mille francs français (FRF 300.000,-), représenté par trois cents (300) actions de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination sociale en G. L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE.
3. Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle structure de la société, l'objet social et le capital social restant identiques.
4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.
5. Nomination d'un gérant.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, en conformité de l'article trois de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée, laquelle sera soumise à la législation afférente et aux statuts ci-après.

Cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée n'entraîne pas naissance d'une société nouvelle, la société ancienne ne prenant qu'une nouvelle forme, avec le même objet et la même activité, et tous les éléments actifs et passifs de la société anonyme transformée constituant l'avoir de la société à responsabilité limitée.

En conséquence, les trois cents (300) actions, représentant le capital social de la société anonyme sont transformées en trois cents (300) parts sociales de la société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société anonyme en G. L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, l'objet social et le capital social restant identiques, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, la gestion et la gérance d'immeubles et de droits immobiliers, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de G. L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille francs français (FRF 300.000,-), représenté par trois cents (300) parts sociales de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- G. L. ET F. SIMONE & FILS, Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg,	
deux cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	299
2.- Madame Federica De Dominicis, sans état particulier, demeurant à I-Turin, une part sociale	1
Total: trois cents parts sociales	300

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un et de nommer gérant pour une durée indéterminée Monsieur Gian Luigi Simone, administrateur de sociétés, demeurant à I-Turin, lequel aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, J. Piek, D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 116S, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

E. Schlessler.

(21380/227/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

**G. L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée,
(anc. G. L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, Société Anonyme).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

E. Schlessler.

(21381/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

HENDERSON INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 28.351.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 99, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Duncan Smith, General Manager, HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;

- Maître Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, demeurant à Walferdange;

- Monsieur Mark Lund, Director - Global Distribution, HENDERSON INVESTORS LTD, demeurant à Sheperon, Middlesex (Royaume-Uni);

- Monsieur Nitin Mehta, Deputy Chief Investment Officer, HENDERSON INVESTORS LTD, demeurant à Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur John Sutherland, Offshore Director, HENDERSON INVESTMENT SERVICES LTD, demeurant à Hesperange.

Est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Signature.

(21392/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

HELI-EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 51.799.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21389/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GLASS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 29.575.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21382/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GLASS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 29.575.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 4 mai 1998 au siège de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1997 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont également approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.

Monsieur Jean-Marc Faber est nommé commissaire aux comptes de la société pour une année supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21383/780/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GOLFSTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 522, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour la société
M^e R. Reichling
Le domiciliataire

(21384/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

GOLFSTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.208.

EXTRAIT

Nominations statutaires

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société GOLFSTAR S.A., tenue le 30 janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 522, fol. 91, case 2, que le mandat des administrateurs:

Monsieur Georges Philippe,
Monsieur Guido Banholzer,
Monsieur Eduardo Varela,

et celui du Commissaire aux comptes:

Monsieur Reto Morosani,

ont été renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour la société
M^e R. Reichling
Le domiciliataire

(21385/307/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

HEALTH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.682.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
HEALTH FINANCIAL GROUP S.A.
A. Angelsberg C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21387/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

HELBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 13.781.

Il résulte d'une délibération du conseil d'administration qu'à l'unanimité de tous les administrateurs, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Monsieur Gert Nellinger est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour le Conseil d'Administration
G. Decker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1999, vol. 522, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21388/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.700.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 99, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Duncan Smith, General Manager, HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Mike Bray, Director Client Fund Accounting, HENDERSON INVESTMENT SERVICES LTD, demeurant à Amersham, Buckinghamshire (Royaume-Uni);
- Madame Céline Martin, Manager - Shareholder Services, HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Anthony Solway, Managing Director, HENDERSON INVESTMENT SERVICES LTD, demeurant à Londres (Royaume-Uni);
- Madame Janice Sparkes, Manager - Fund Accounting, HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., demeurant à Helmsange;
- Monsieur Tony Sugrue, Manager - Securities Administration, HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur John Sutherland, Offshore Director, HENDERSON INVESTMENT SERVICES LTD, demeurant à Hesperange;
- Monsieur Jeremy Vickerstaff, Senior Manager - Fund Accounting, HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Signature.

(21391/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 24.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 99, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Duncan Smith, General Manager, HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Mark Lund, Director - Global Distribution, HENDERSON INVESTORS LTD, demeurant à Sheperton, Middlesex (Royaume-Uni);
- Monsieur John Sutherland, Offshore Director, HENDERSON INVESTMENT SERVICES LTD, demeurant à Hesperange.

Est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Signature.

(21390/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

IDESCA S.A., Société Anonyme,

(anc. IFP - INTERNATIONAL FINANCIAL PROMOTIONS WORLDWIDE S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.599.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IFP - INTERNATIONAL FINANCIAL PROMOTIONS WORLDWIDE S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R. C. Luxembourg section B numéro 58.599, constituée suivant acte reçu le 14 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 4 juillet 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.350 (mille trois cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en IDESCA S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en IDESCA S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de IDESCA S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:

- a) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;
- b) La société anonyme de droit luxembourgeois DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, du commissaire:

la société de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

la société à responsabilité limitée TECHNOLOGY, MERCHANDISING & TRADING COMPANY, S.à r.l., en abrégé T.M.T.C., S.à r.l., ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

la société anonyme de droit luxembourgeois DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, prénommée.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2002.

Le conseil d'administration de la société est dorénavant composé comme suit:

- a) la société de droit anglais SELINE FINANCE LIMITED, ayant son siège social à Londres (UK);
- b) la société à responsabilité limitée TECHNOLOGY, MERCHANDISING & TRADING COMPANY, S.à r.l., en abrégée T.M.T.C., S.à r.l., ayant son siège social à Steinfort;
- c) Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Steinfort, lequel est également administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 2CS, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

J. Elvinger.

(21398/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

**IDESCA S.A., Société Anonyme,
(anc. IFP - INTERNATIONAL FINANCIAL PROMOTIONS WORLDWIDE S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.599.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(21399/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 22.848.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 99, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur John Sutherland, Offshore Director, HENDERSON INVESTMENT SERVICES LTD, demeurant à Hesperange.
- Monsieur Mark Lund, Director - Global Distribution, HENDERSON INVESTORS LTD, demeurant à Sheperton, Middlesex (Royaume-Uni);
- Monsieur Duncan Smith, General Manager, HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Signature.

(21393/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

HORMANS & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R. C. Luxembourg B 60.148.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21395/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 28.094.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H.P.I. HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 206 du 2 août 1988, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.094.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures et est présidée par Monsieur Jaap Everwijn, employé privé, demeurant à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à Hussigny (France).

L'assemblée désigne comme scrutateur, Mademoiselle Lutgarde Denys, employée privée, demeurant à Diekirch.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la société pour la transformer d'une société holding 1929 de droit luxembourgeois en une soparfi.

2. Modification en conséquence de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences connexes et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder toute assistance, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles pour la réalisation de son objet social».

3.- Conversion du capital de 500.000,- NLG en 227.000,- EUR, en utilisant le taux de change officiel de conversion de 2,20371 et par incorporation de 109,89 EUR à prélever sur les bénéfices reportés.

II.- Il existe actuellement cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq mille florins (NLG 5.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille florins (NLG 500.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat le statut de la société qui ne sera désormais plus celui d'une société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, qui se lira dorénavant comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences connexes et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder toute assistance, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles pour la réalisation de son objet social».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en euros par conversion de celui-ci au taux de change officiel de 2,20371 et par incorporation de cent neuf virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 109,89) à prélever sur les bénéfices reportés.

Il est justifié au notaire instrumentant de l'existence de ces bénéfices reportés, par une situation intérimaire arrêtée au 31 décembre 1998 et par un certificat émanant du conseil d'administration de la société H.P.I. HOLDING S.A. daté du 7 avril 1999.

Lesquels documents, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexés à la présente minute avec laquelle ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'article 5 des statuts est en conséquence modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est de deux cent vingt-sept mille euros (EUR 227.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille deux cent soixante-dix euros (EUR 2.270,-), chacune entièrement libérée.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 45.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée à 9.30 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 de la même loi, ont été remplies.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: J. Everwijn, E. Klimezyk, L. Denys, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 2CS, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Le notaire soussigné déclare que pour remédier à une erreur matérielle apparue dans le présent procès-verbal et pour respecter la numérotation des articles des statuts de la société, il y a lieu de lire chaque fois «article 3» au lieu de «article 4».

Signé: T. Metzler.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 mai 1999.

T. Metzler.

(21396/222/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 28.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 mai 1999.

T. Metzler.

(21397/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INPEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 57.953.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21405/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

EUGENE HOFFMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 2, rue des Scillas.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 2CS, fol. 55, case 8, que l'article six des statuts de la Société à responsabilité limitée EUGENE HOFFMAN, S.à r.l., avec siège social à L-2529 Howald, 2, rue des Scillas, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 3.420.000,-), représenté par six cent quatre-vingt-quatre (684) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les six cent quatre-vingt-quatre (684) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique ANFA, Société Anonyme de droit français, ayant son siège social à F-91922 Bondoufle, Z.A. les Bordes, 20, rue Henri Dunant.»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

E. Schlessler.

(21394/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

IERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.202.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 mai 1999.

Signature.

(21406/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INTERMETAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 43.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 522, fol. 94, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(21407/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INFITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.197.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFITEX S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 69.197, constituée suivant acte reçu le 2 avril 1999, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.200 (six mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification des dispositions relatives à la représentation de la société et modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«14. 1. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué, ou par celle de tout délégué du conseil agissant dans les limites des pouvoirs spéciaux qui lui auront été conférés le cas échéant.

14. 2. Pour tout ce qui concerne les relations bancaires, la société est valablement engagée par la signature individuelle du Président du conseil d'administration ou par celle de son Vice-Président.»

2.- Nomination d'administrateurs-délégués.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions relatives aux signatures et à la représentation de la société et de donner à l'article 14 des statuts la teneur reprise à l'ordre du jour de cette assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la nomination de Messieurs Daniel Prin et Jean-Paul Pichereau en qualité d'administrateurs-délégués à la gestion journalière des affaires de la société, ce interprété dans son sens le plus large et de confirmer en ce sens la décision du Conseil d'Administration, dont le procès-verbal restera ci-annexé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 2CS, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

J. Elvinger.

(21402/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INFITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.197.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(21403/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

—

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INTERNET S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte du notaire Urbain Tholl de Redange-sur-Attert, en date du 23 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 312 du 30 juin 1993.

La société a été mise en liquidation en date du 10 février 1999 et le liquidateur a fait son rapport à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 mars 1999 par-devant le notaire soussigné.

L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Eric Laurenson, gérant de société, demeurant à F-62170 Estréelles, 745, rue du Marais,

qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Catherine Ducrocq, sans état, demeurant à F-62170 Estréelles, rue du Marais.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans les livres et documents sociaux.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par publications au Luxemburger Wort en date des 12 avril 1999 et 20 avril 1999 et au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 12 avril 1999 et 20 avril 1999.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 25 mars 1996, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation Charles Ensch, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve d'abord les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Eric Laursen, gérant de société, demeurant à F-62170 Estréelles, 745, rue du Marais, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme INTERNET S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège de la société à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ducrocq, Risch, Laursen, Arrensdoeff.

Enregistré à Remich, le 30 avril 1999, vol. 462, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 1999.

R. Arrensdoeff.

(21411/218/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INTERMIN - INTERNATIONALE DE MINERAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 40.296.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21408/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INTERMIN - INTERNATIONALE DE MINERAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 40.296.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue le 17 septembre*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1997 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21409/780/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MUNALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 17.440.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 1999, la décision des administrateurs et du commissaire aux comptes du 6 mai 1998 de coopter M. Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Pour MUNALUX S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21459/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INTERNATIONAL SPORT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.
R. C. Luxembourg B 54.102.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21410/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.851.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

INVERTRADE S.A.

A. Angelsberg

C. Hoffmann

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21412/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

IPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 27.192.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21413/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

IPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 27.192.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue le 7 janvier 1999 au siège de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1997 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.

La coopération de Monsieur Théo Worré au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean Hamilius est ratifiée.

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont prolongés pour une année supplémentaire. Les mandats viendront à échéance avec l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21414/780/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

ITALPROGETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 15, place Willibrord.
R. C. Luxembourg B 52.342.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21416/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

ISABER S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.689.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1999.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(21415/020/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

IZAKSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 44.265.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21417/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

**RUBY S.A., Société Anonyme,
(anc. JAD INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R.C. Luxembourg B 53.588.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAD INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 53.588, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1996, page 7675.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Emanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Valérie Lambert, employée privée, demeurant à B-Bleid.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de JAD INVESTMENTS S.A. en RUBY S.A.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RUBY S.A.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Felten, E. Adam, V. Lambert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1999, vol. 115S, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 29 avril 1999.

P. Bettingen.

(21418/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

**RUBY S.A., Société Anonyme,
(anc. JAD INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R.C. Luxembourg B 53.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 29 avril 1999.

P. Bettingen.

(21419/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

JOYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 58.871.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21420/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

**MOELLER ELECTRIC S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. KLÖCKNER-MOELLER LUXEMBOURG S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

H. R. Luxemburg B 9.145.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg.

Hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft KLÖCKNER-MOELLER LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Hyacinthe Glaesener damals mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 22. Juli 1970, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 180 vom 26. Oktober 1970, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch genannten Notar Glaesener, am 29. Oktober 1976, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 289 vom 23. Dezember 1976, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 13. Oktober 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 84 vom 17. März 1990, und abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 21. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 11 vom 8. Januar 1999.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 9.145.

Vorstand

Die Tagung wird um elf Uhr dreissig (11.30), unter dem Vorsitz von Herrn Gert Moeller, Vorsitzender des Vorstandes, wohnhaft in Bonn eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Geoffroy Pierrard, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung bestellt zu Stimmzählern:

- Herrn Nico Pretemer, Geschäftsführer, wohnhaft in Holzem,
- Herrn Fernand Weiland, Geschäftsführer, wohnhaft in Zolver.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer von den anwesenden Aktionären unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt, und auf welche, von dem Vorstand angefertigte Liste, die Mitglieder der Versammlung erklären sich zu berufen.

Die genannte Anwesenheitsliste, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

1.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

Tagesordnung:

- 1) Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.
- 2) Umwandlung des Gesellschaftskapitals von zwanzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 20.000.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien, alle ohne Nominalwert in ein Kapital von vierhundertfünfundneunzigtausendsiebenhundert-siebenundachtzig Komma null fünf Euro (EUR 495.787,05), eingeteilt in einhundert (100) Aktien, alle ohne Nominalwert.
- 3) Erhöhung des Kapitals um viertausendzweihundertzwölf Komma fünfundneunzig Euro (EUR 4.212,95) von vierhundertfünfundneunzigtausendsiebenhundert-siebenundachtzig Komma null fünf Euro (EUR 495.787,05) auf fünfhundert-tausend Euro (EUR 500.000,-), ohne Ausgabe von neuen Aktien, sondern durch Entnahme von dem Gesellschaftskonto mit der Bezeichnung «andere Reserven».
- 4) Anpassung von Artikel 5 der Satzungen wie folgt:
 «**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nominalwert, welches voll eingezahlt ist.
 Die Aktien sind Inhaberaktien.»
- 5) Umänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in MOELLER ELECTRIC S.A. und Anpassung des Artikels 1 (zweiter Satz) der Satzungen wie folgt:
 «**Art. 1. (Zweiter Satz).** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung MOELLER ELECTRIC S.A.»
- 6) Abänderung des Artikels 2 (Absatz 1) der Satzungen wie folgt:
 «**Art. 2. (Absatz 1).** Sitz der Gesellschaft ist Howald.»
- 7) Abänderung des Artikels 13 der Satzungen wie folgt:
 «**Art. 13.** Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet statt am fünfzehnten im Monat Oktober um elf Uhr morgens, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung vorgesehenen Ort, innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg. Sollte der Tag der Versammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen, so wird dieselbe auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.»

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zur Zeit zwanzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 20.000.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je zweihunderttausend Luxemburger Franken (LUF 200.000,-), voll eingezahlt.

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche einhundert (100) Aktien anwesend sind. Die Versammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden von den Stimmzählern überprüft und von der Generalversammlung für richtig befunden. Die Generalversammlung bekennt sich als rechtmässig einberufen und fähig, rechtsgültig über die vorliegenden Punkte der Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Nach vorangehender Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von zwanzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 20.000.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien, alle ohne Nominalwert in ein Kapital von vierhundertfünfundneunzigtausendsiebenhundert-siebenundachtzig Komma null fünf Euro (EUR 495.787,05) eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nominalwert, umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um viertausendzweihundertzwölf Komma fünfundneunzig Euro (EUR 4.212,95) zu erhöhen, um es von vierhundertfünfundneunzigtausendsiebenhundert-siebenundachtzig Komma null fünf Euro (EUR 495.787,05) auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien, sondern durch Entnahme von dem Gesellschaftskonto mit der Bezeichnung «andere Reserven».

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nominalwert, welches voll eingezahlt ist.
 Die Aktien sind Inhaberaktien.»

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in MOELLER ELECTRIC S.A. umzuändern und den Artikel 1 (zweiter Satz) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. (Zweiter Satz).** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung MOELLER ELECTRIC S.A.»

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Artikel 2 (Absatz 1) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Sitz der Gesellschaft ist Howald.»

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Artikel 13 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 13.** Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet statt am fünfzehnten im Monat Oktober um elf Uhr morgens, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung vorgesehenen Ort, innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg. Sollte der Tag der Versammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen, so wird dieselbe auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.»

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schliesst der Vorsitzende die Versammlung um zwölf (12.00) Uhr.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, unter Anwendung von Artikel 32-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, dass die Bedingungen von Artikel 26 des genannten Gesetzes erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von fünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 50.000,-) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf einhundertneunundsechzigtausendneuhundertfünfzig Luxemburger Franken (LUF 169.950,-).

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Mitglieder des Ausschusses, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Moeller, Pierrard, Pretemer, Weiland, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 2CS, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 6. Mai 1999.

T. Metzler.

(21421/222/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MOELLER ELECTRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 9.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 6 mai 1999.

T. Metzler.

(21422/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

**LACTALIS LUXEMBOURG, Société en nom collectif,
(anc. LACTEL LUXEMBOURG).**

Siège social: L-6169 Eschweiler.

R. C. Luxembourg B 32.439.

Résolution de l'Assemblée des Associés en date du 29 mars 1999:

L'Assemblée Générale décide d'adopter la nouvelle dénomination sociale LACTALIS LUXEMBOURG, au lieu et place de la dénomination LACTEL LUXEMBOURG, à compter du 1^{er} avril 1999.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1999, vol. 522, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21424/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LACTALIS LUXEMBOURG, Société en nom collectif.**Capital social: 300.000,- Flux.**

Siège social: L-6169 Eschweiler.

R. C. Luxembourg B 32.439.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(21425/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.084.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine on the second of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LEFIN INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed on the 20th of November 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 45 of January 26th, 1999; the articles of incorporation of which have been amended by a notarial deed on the 3rd of December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 113 of February 23rd, 1999.

The meeting was opened by Miss Sandrine Citti, employée de banque, residing at F-Florange, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Catherine Day-Royemans, employée de banque, residing at B-Metzert.

The meeting elected as scrutineer Mrs Simone Wallers, employée de banque, residing at Bettembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

– Increase of the subscribed capital by two hundred million Italian Liras (200,000,000.- ITL) to bring it from its present amount of five billion one hundred million Italian Liras (5,100,000,000.- ITL) to five billion three hundred million Italian Liras (5,300,000,000.- ITL) by the issuing of two thousand (2,000) new shares with a par value of one hundred thousand Italian Liras (100,000.- ITL) each, to be paid up in cash.

– Subsequent amendment of the by-laws.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by two hundred million Italian Liras (200,000,000.- ITL) to bring it from its present amount of five billion one hundred million Italian Liras (5,100,000,000.- ITL) to five billion three hundred million Italian Liras (5,300,000,000.- ITL) by the issuing of two thousand (2,000) new shares with a par value of one hundred thousand Italian Liras (100,000.- ITL) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the other shareholders waived their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the two thousand (2,000) new shares the company MAWYSFIN S.A., having its registered office in Luxembourg.

Subscription - Liberation

Thereupon, the company MAWYSFIN S.A., prenamed, here represented by Ms Sandrine Citti, bank employee, residing in F-Florange,

acting by virtue of a proxy given on the 22nd of March 1999,

declared to subscribe to the two thousand (2,000) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of two hundred million Italian Liras (200,000,000.- ITL) is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau, the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the notary, will remain attached to the present deed, in order to be registered with it.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 3. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at five billion three hundred million Italian Liras (5,300,000,000.- ITL), represented by fifty-three thousand (53,000) shares with a par value of one hundred thousand Italian Liras (100,000.- ITL) each.»

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately eighty thousand Francs (80,000.- LUF).

For the purpose of registration, the amount of the present increase of capital is valued at LUF 4.166.764 (EUR 103,291.38)

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45 du 26 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 23 février 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à F-Florange,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

– Augmentation de capital à concurrence de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000.- ITL), pour le porter de son montant actuel de cinq milliards cent millions de liras italiennes (5.100.000.000.- ITL) à cinq milliards trois cents millions de liras italiennes (5.300.000.000.- ITL) par la souscription et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000.- ITL) chacune, à libérer par des versements en espèces.

– Modification y relative des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000.- ITL), pour le porter de son montant actuel de cinq milliards cent millions de liras italiennes (5.100.000.000.- ITL) à cinq milliards trois cents millions de liras italiennes (5.300.000.000.- ITL) par la souscription et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000.- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:
 – MAWYSFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à F-Florange,
 en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 1999,
 laquelle société déclare souscrire les deux mille (2.000) actions nouvelles et les avoir intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.
 Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, les actionnaires présents, les mandataires et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq milliards trois cents millions de liras italiennes (5.300.000.000,- ITL) représenté par cinquante-trois mille (53.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre-vingt mille francs (80.000,- LUF).
 Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de la présente augmentation de capital est évalué à LUF 4.166.764,- (EUR 103.291,38).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Citti, C. Day-Royemans, S. Wallers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 116S, fol. 7, case 3. – Reçu 41.668 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 mai 1999.

G. Lecuit.

(21427/220/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 mai 1999.

G. Lecuit.

(21428/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LAND'S END S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.908.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 novembre 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 30 juin 1998 s'élevant à FRF 5.378.714,32 est réparti comme suit:

- Dividende FRF 1.000.000,00

Soit FRF 400,00 par action

nombre d'actions en circulation: 2.500,00

- Report à nouveau FRF 4.378.714,32

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

LAND'S END S.A.H.

A. Kayser

M.-F. Kirsch

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21426/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

KOJAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 19.379.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

(21423/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LIRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 46.194.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(21430/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LUXMETALSISTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 33.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 1999, vol. 522, fol. 48, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

(21433/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LOGINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.725.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen.
- 2) La société de participations financières ACTA PRIV S.A., avec siège social à Mersch, ici représentée par: Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société et ayant pouvoirs d'engager la société par sa seule signature conformément à l'article 5 des statuts et conformément à sa nomination lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la suite de la constitution.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LOGINTER, S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 109 du 24 avril 1989 et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 455 du 14 novembre 1994.

II) Que le capital social s'élève à vingt-quatre millions de francs (LUF 24.000.000,-), représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-), chacune, qui, suite à l'apport dans la société ACTA PRIV S.A., dont question ci-après, sont actuellement réparties comme suit:

a) ACTA PRIV S.A., préqualifiée, douze mille parts sociales	12.000
b) Monsieur Carlo Fischbach, préqualifié, douze mille parts sociales	12.000
Total: vingt-quatre mille parts sociales	24.000

III) Qu'ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à un apport dans la société anonyme ACTA PRIV S.A., avec siège social à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 59.923, par Monsieur Nico Arend, préqualifié, de toutes ses parts sociales, soit douze mille parts sociales (12.000) de la prédite société LOGINTER, S.à r.l., documenté par acte reçu par

Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 692 du 10 décembre 1997, les associés ont décidé de mettre à jour le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ACTA PRIV S.A., avec siège social à Mersch, douze mille parts sociales	12.000
2.- Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen, douze mille parts sociales	12.000
Total: vingt-quatre mille parts sociales	24.000»

Deuxième et dernière résolution

Les associés ont décidé d'intercaler un article 7bis dans les statuts avec le texte suivant:

«Lorsqu'une ou plusieurs parts sociales doivent faire l'objet d'une évaluation pour quelque cause que ce soit, comme dans l'éventualité d'une cession ou d'un partage, etc. . . . , cette évaluation qui lie tant les parties que la société et les tiers est faite de la manière suivante:

L'année à mettre en compte est l'exercice précédant immédiatement l'événement qui donne lieu à évaluation.

La valeur d'une part sociale est déterminée par la division de l'actif net de la société par le nombre des parts sociales.

L'actif net de la société est défini comme la somme du capital social, des réserves et du bénéfice du dernier exercice.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à environ vingt-cinq mille francs (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Fischbach, Arend, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 409, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mai 1999.

U. Tholl.

(21431/232/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LOGINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.725.

Statuts coordonnés suivant acte du 7 avril 1999, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

(21432/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MAISONS LOGINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen.

2) La société de participations financières ACTA PRIV S.A., avec siège social à Mersch, ici représentée par:

Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société et ayant pouvoirs d'engager la société par sa seule signature conformément à l'article 5 des statuts et conformément à sa nomination lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la suite de la constitution.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAISONS LOGINTER, S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 474 du 21 septembre 1995.

II) Que le capital social s'élève à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune, qui, suite à une cession de parts sous seing privé dûment signifiée à la société par exploit d'huissier, sont actuellement répartis comme suit:

a) ACTA PRIV S.A., préqualifiée, cinquante parts sociales	50
b) Monsieur Carlo Fischbach, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

III) Qu'ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à une cession de parts sous seing privé datée du 11 août 1997, Monsieur Nico Arend, préqualifié, a cédé et transporté à la prédite société ACTA PRIV S.A. cinquante (50) parts sociales de la prédite société MAISONS LOGINTER, S.à r.l., signifiée à la prédite société MAISONS LOGINTER, S.à r.l., par exploit de l'huissier de justice Monsieur Roland Funk de Luxembourg, en date du 27 août 1997, les associés ont décidé de mettre à jour le troisième alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ACTA PRIV S.A., avec siège social à Mersch, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100»

Deuxième et dernière résolution

Les associés ont décidé d'intercaler un article 5bis dans les statuts avec le texte suivant:

«Lorsqu'une ou plusieurs parts sociales doivent faire l'objet d'une évaluation pour quelque cause que ce soit, comme dans l'éventualité d'une cession ou d'un partage, etc. . . . , cette évaluation qui lie tant les parties que la société et les tiers est faite de la manière suivante:

L'année à mettre en compte est l'exercice précédent immédiatement l'événement qui donne lieu à évaluation.

La valeur d'une part sociale est déterminée par la division de l'actif net de la société par le nombre des parts sociales.

L'actif net de la société est défini comme la somme du capital social, des réserves et du bénéfice du dernier exercice.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à environ vingt-cinq mille francs (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Fischbach, Arend, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 409, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mai 1999.

U. Tholl.

(21440/232/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MAISONS LOGINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

Statuts coordonnés suivant acte du 7 avril 1999, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

(21441/232/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4847 Rodange, 31, rue Michel Rodange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Boucaron, transporteur routier, demeurant à F-06510 Gattières, route de la Manda.

2.- Madame Maryvonne Cécile Lopez, sans état, épouse de Monsieur Pierre Boucaron, demeurant à F-06510 Gattières, route de la Manda.

Lesquels comparants déclarent être associés et propriétaires, Monsieur Pierre Boucaron, prédit, de deux cent cinquante parts sociales (250) et Madame Maryvonne Cécile Lopez, prédite, de deux cent cinquante parts sociales (250) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., avec siège social à L-3932 Mondercange, 90, rue de Limpach,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 401 du 3 septembre 1993.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Mondercange à Rodange et de donner à l'article deux, premier alinéa des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Rodange.»

(le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-4847 Rodange, 31, rue Michel Rodange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Boucaron, Lopez, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 1999, vol. 850, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 1999.

N. Muller.

(21456/224/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LUXOR, Société Civile Immobilière.

La FIDUCIAIRE EUROTRUST S.A. dénonce avec effet immédiat, le siège 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, de la société civile immobilière LUXOR.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE
EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 522, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21434/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

LUXOR, Société Civile Immobilière.

Constituée en date du 18 août 1995 par-devant M^e André Schwachtgen, suivant acte publié au Mémorial C de 1995 n° 553 et ayant son siège social au n° 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

EXTRAIT

La gérance communique que:

1. En vertu d'un contrat du 3 mai 1999, Monsieur Gustave Vogel, dirigeant de sociétés et cédant, demeurant à L-Bettembourg, a cédé une part de valeur nominale de LUF 1.000,- (francs luxembourgeois mille) de la société, pour le prix de LUF 1,- (un franc luxembourgeois), à Monsieur Percy James Williams, dirigeant de sociétés et cessionnaire, demeurant aux Channel Islands. Le prix d'achat de la part a été payé au comptant et quittance en a été donnée. Les obligations et droits du cédant, en rapport exclusif avec la part cédée, ont été transportés sur le cessionnaire à partir de la date de la cession. Le cessionnaire a déclaré connaître les statuts de la société de même que sa propre position légale et fiscale en raison de cette cession.

2. Le siège social de la société est dénoncé avec effet à ce jour.

3. Monsieur Gustave Vogel, prénommé, s'est démis de sa fonction de gérant avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 3 mai 1999.

Signature

Le Gérant démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 522, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21435/576/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MEDI-INVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6H, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 25.185.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21447/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.352.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 avril 1999

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée décide de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Vittorio Merloni, président;
M. Pasquale Cardarelli, Administrateur;
Costanza Molaschi, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21452/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.594.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée MOUFLOLUX S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.594, constituée par acte reçu en date du 18 novembre 1991 aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, année 1992, page 8258.

Ladite société a un capital social actuel de trente-cinq millions de francs belges (BEF 35.000.000,-), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Emanuela Brero, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo Longoni, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de BEF 30.000.000,- (trente millions de francs belges), pour le porter de son montant actuel de BEF 35.000.000,- (trente-cinq millions de francs belges) à BEF 65.000.000,- (soixante-cinq millions de francs belges), par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 1 sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire.

4. Fixation d'un nouveau capital autorisé de BEF 100.000.000,- (cent millions de francs belges) divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 23 avril 2004, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

5. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de BEF 30.000.000,- (trente millions de francs belges),

pour le porter de son montant actuel de BEF 35.000.000,- (trente-cinq millions de francs belges) à BEF 65.000.000,- (soixante-cinq millions de francs belges),

par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement par un versement en espèces.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire tel que renseigné sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 23 avril 1999,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Alors est intervenu aux présentes, l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence,

lequel déclare souscrire à la totalité des trente mille (30.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-), qu'il libère intégralement par un versement en espèces de trente millions de francs belges (BEF 30.000.000,-). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des trente mille (30.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant venu à expiration en 1997, et décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de BEF 100.000.000,- (cent millions de francs belges) divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune,

et donne pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 23 avril 2004, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à BEF 65.000.000,- (soixante-cinq millions de francs belges), divisé en 65.000 (soixante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à BEF 100.000.000,- (cent millions de francs belges), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 avril 2004 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 378.668,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, E. Brero, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1999, vol. 116S, fol. 35, case 6. – Reçu 300.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

J. Delvaux.

(21458/208/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

S.C.I. OCEAN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, A3, 2, rue Jean Engling.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Lucien Laissus, moniteur de ski, de nationalité française, né à Moûtiers (Savoie, France), le 3 novembre 1947, et son épouse,

Madame Marie France Dunand, restauratrice, de nationalité française, née à Moûtiers (Savoie, France), le 11 novembre 1950, demeurant ensemble à La Ruade, La Gouille, F-73440 Saint Martin de Belleville, Les Menuires,

mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Salins-les-Thermes (Savoie), le 30 octobre 1971,

ici représentés par Monsieur Alain S. Garros, ci-après qualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Saint Martin de Belleville, le 28 mars 1999.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

2) GRAHAM TURNER S.A., une société anonyme avec siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie, ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

– Qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. OCEAN, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 novembre 1998, publié au Recueil du Mémorial C, n° 47 du 27 janvier 1999.

– Le fonds social est représenté par cinq mille et une (5.001) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.

– Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt mille (380.000,-) francs français pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille cent (500.100,-) francs français à huit cent quatre-vingt mille cent (880.100,-) francs français par la création et l'émission de trois mille huit cents (3.800) nouvelles parts d'intérêts d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.

Ces nouvelles parts d'intérêts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par des apports en nature de la façon suivante:

a) pour Monsieur Lucien Laissus, par l'apport des immeubles ci-après décrits:

Désignation

A) une parcelle de terrain située sur le territoire de la Commune de Saint Martin de Belleville sur laquelle est édifée une maison d'habitation en mauvais état d'entretien et inscrite au cadastre rénové de ladite commune, lieu-dit «Saint Marcel», Section J comme suit:

- Numéro 504 pour une contenance de 1 are 58 centiares.

B) une parcelle de terrain située sur le territoire de la Commune de Saint Martin de Belleville et inscrite au cadastre rénové de ladite commune, lieu-dit «Longira», Section J comme suit:

- Numéro 555 pour une contenance de 10 ares 59 centiares.

C) différents terrains situés sur le territoire de la Commune de Saint Martin de Belleville figurant au cadastre rénové de ladite commune comme suit:

I.

- Section C Numéro 824, lieu-dit «La Chavonnerie», bois-marais, pour une contenance de 5 ares 85 centiares.
- Section C Numéro 827, lieu-dit «La Chavonnerie», pâturage, pour une contenance de 3 ares 60 centiares.
- Section I Numéro 256, lieu-dit «Longs Champs», taillis, pour une contenance de 1 are 90 centiares.
- Section I Numéro 257, lieu-dit «Longs Champs», taillis, pour une contenance de 32 ares 75 centiares.
- Section I Numéro 260, lieu-dit «Longs Champs», taillis, pour une contenance de 3 ares 1 centiare.
- Section K Numéro 656, lieu-dit «Les Cotes», pré, pour une contenance de 2 ares 27 centiares.

II.

- Section J Numéro 493, lieu-dit «Saint Marcel», pré, pour une contenance de 1 are 72 centiares.
- Section F Numéro 374, lieu-dit «La Crête», pré, pour une contenance de 3 ares 8 centiares.
- Section F Numéro 376, lieu-dit «La Crête», pré, pour une contenance de 10 ares 30 centiares.
- Section F Numéro 377, lieu-dit «La Crête», lande, pour une contenance de 2 ares 29 centiares.
- Section F Numéro 401, lieu-dit «La Crête», pâturage, pour une contenance de 4 ares 16 centiares.

b) pour Madame Marie France Dunand, par l'apport des immeubles ci-après décrits:

Désignation

les immeubles suivants situés sur le territoire de la Commune de Saint Jean de Belleville, figurant au cadastre rénové de ladite commune comme suit:

I. la pleine propriété des immeubles suivants:

- Section H Numéro 462, lieu-dit «Beudet», pré, pour une contenance de 25 ares 10 centiares.
- Section H Numéro 656, lieu-dit «En Grosset», pré, pour une contenance de 17 ares 20 centiares.
- Section H Numéro 660, lieu-dit «En Grosset», pré, pour une contenance de 1 are 70 centiares.
- Section H Numéro 679, lieu-dit «En Grosset», pré, pour une contenance de 2 ares 10 centiares.
- Section H Numéro 682, lieu-dit «En Grosset», pré, pour une contenance de 2 ares 80 centiares.
- Section H Numéro 686, lieu-dit «En Grosset», pré, pour une contenance de 2 ares 69 centiares.
- Section H Numéro 624, lieu-dit «En Grosset», pré, pour une contenance de 0 are 68 centiares.
- Section A Numéro 845, lieu-dit «Dessous la Grange», pré, pour une contenance de 6 ares 53 centiares.

II. la moitié indivise de l'immeuble suivant:

- Section C Numéro 143, lieu-dit «Bonnecôte», pré, pour une contenance de 1 are 70 centiares.

Estimation

- L'immeuble sub a) A) ci-dessus décrit est estimé à cent cinquante mille (150.000,-) francs français.
- L'immeuble sub a) B) ci-dessus décrit est estimé à cent cinquante mille (150.000,-) francs français.
- Les immeubles sub a) C) I et II ci-dessus décrits sont estimés globalement à trente mille (30.000,-) francs français.
- Les immeubles sub b) I et II ci-dessus décrits sont estimés à cinquante mille (50.000,-) francs français.

Origine de propriété

Les immeubles sub a) A) , B) et C) I ont été acquis par Monsieur Lucien Laissus suivant un acte de donation-partage reçu par Maître Pierre Fumex, notaire à Moûtiers (Savoie), en date des 13 et 27 mai 1980, publié et enregistré au premier bureau de la Conservation des Hypothèques de Chambéry, le 4 août 1980, Volume 5008, Numéro 15.

Les immeubles sub C) II ont été acquis par Monsieur Lucien Laissus suivant un acte de donation-partage reçu par Maître Pierre Fumex, notaire à Moûtiers (Savoie), en date des 7 et 10 septembre 1984, publié et enregistré au premier bureau de la Conservation des Hypothèques de Chambéry, le 10 octobre 1984, Volume 7774, Numéro 10.

Les immeubles sub b) I et II ont été acquis par Madame Marie France Dunand suivant un acte de donation-partage reçu par Maître Pierre Fumex, notaire à Moûtiers (Savoie), en date du 6 décembre 1979, publié et enregistré au premier bureau de la Conservation des Hypothèques de Chambéry, le 7 février 1979, Volume 4008, Numéro 17.

Droit d'usage

Monsieur Lucien Laissus et son épouse Madame Marie France Dunand se réservent chacun un droit d'usage personnel pendant leur vie sur les immeubles apportés.

Hypothèque

Les immeubles apportés par Monsieur Lucien Laissus sont grevés d'une hypothèque à savoir:

– hypothèque judiciaire en vertu d'un jugement du 27 avril 1995 du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Chambéry, au profit de la Réunion des Assureurs Maladie inscrite les 1^{er} août et 22 octobre 1997, pour un montant principal de dix-sept mille cent soixante et un virgule cinquante-six (17.161,56) francs français, ayant effet jusqu'au 29 juillet 2007.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, il y a lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Il existe huit mille huit cent et une (8.801) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport.

1) Monsieur Lucien Laissus, préqualifié, et son épouse Madame Marie France Dunand, préqualifiée, huit mille huit cents parts d'intérêts	8.800
2) GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, une part d'intérêts	<u>1</u>
Total: huit mille huit cent et une parts d'intérêts	8.801»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à deux millions trois cent trente-six mille neuf cent seize (2.336.916,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 116S, fol. 27, case 5. – Reçu 23.369 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(21499/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MONTANA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.309.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de DELOITTE & TOUCHE, Strassen (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.), venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 1997.

Extrait sincère et conforme
MONTANA (LUXEMBOURG) S.A.
A. Angelsberg C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21457/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

NOBILIS ORIENTAL CARPET AND HANDICRAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare, Centre Nobilis.

R. C. Luxembourg B 50.329.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 avril 1999

Transfert d'une succursale.

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer avec effet immédiat la succursale sise à L-5550 Remich, 26, rue de Macher, vers L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.-F. Kennedy.

Luxembourg, le 2 avril 1999.

Le Conseil d'Administration
M. Rafii Tabrizi S. Avdusinovic S. Ikanovic

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21468/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MODAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 1997

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1996 s'élevant à LUF 6.906.416 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	LUF	52.000,00
- report à nouveau	LUF	6.854.416,00

Le mandat de Commissaire aux comptes de CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme

MODAP S.A.

A. Angelsberg	C. Hoffmann
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21454/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MODAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 18.147.933 est entièrement reporté à nouveau:

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur André Angelsberg, employé privé, Ettelbruck,

Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, Luxembourg,

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange,

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Le Commissaire aux Comptes,

CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg, dont le mandat vient à échéance lors de cette Assemblée, est remplacé par V.O. CONSULTING LUX S.A., Clemency, pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

MODAP S.A.

A. Angelsberg	C. Hoffmann
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21455/008/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

PALAIS DE L'OUTILLAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 42.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 1999, vol. 522, fol. 48, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

(21476/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

ORCONSULT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 522, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour la société
M^e R. Reichling
Le domiciliataire

(21475/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

MITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 46.197.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(21453/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

PROMILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 73, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 35.591.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMILUX S.A., avec siège social à Bertrange,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 188 du 19 avril 1991,

société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 35.591.

Bureau

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Kohnen, retraité, demeurant à Strassen. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Freyling, sans état, épouse de Monsieur Pierre Kohnen, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien Kohnen, ingénieur-géomètre, demeurant à Oberanven.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital de LUF 29.000.000,- pour porter le capital de LUF 1.250.000,- à LUF 30.250.000,-, par la création et l'émission de 23.200 actions nouvelles de LUF 1.250,- chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2) Souscription et libération.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 30.250.000,-), représenté par vingt-quatre mille deux cents (24.200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, entièrement libérées.»

4) Modification de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** Les actions sont et resteront sous forme nominative.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La cession ou la transmission d'actions entre vifs ou pour cause de mort à des tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé, soit de commun accord entre actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, à défaut d'accord, par un expert indépendant nommé par les parties, ou, en cas de désaccord, par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de l'actionnaire le plus diligent. Cette désignation lie les actionnaires.»

5) Transfert du siège à L-8041 Strassen, 73, rue des Romains, et modification en conséquence de l'article 1^{er} des statuts.

6) Démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et décharge.

7) Nomination de nouveaux administrateurs et détermination de leurs pouvoirs.

8) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Il existe actuellement mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-).

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de vingt-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 29.000.000,-) pour porter le capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à trente millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 30.250.000,-), par la création et l'émission de vingt-trois mille deux cents (23.200) actions nouvelles de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Souscription et libération

Après avoir constaté qu'un actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription et de l'accord unanime de tous les actionnaires les actions ont été souscrites comme suit par:

– Monsieur Pierre Kohnen, préqualifié, retraité, né à Binsfeld, le 11 mai 1923, demeurant à Strassen, 73, rue des Romains, et

– Madame Germaine Freyling, préqualifiée, sans état, épouse de Monsieur Pierre Kohnen, née à Strassen, le 14 mai 1922, demeurant à Strassen, 73, rue des Romains,

lesquels ont déclaré souscrire chacun onze mille six cents (11.600) actions nouvelles.

Les vingt-trois mille deux cents (23.200) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées à l'instant même par les apports immobiliers suivants:

1) Une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances sise à Luxembourg, 23, rue Barblé, inscrite au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, ancienne Commune de Hollerich, section F de Merl-Nord, numéro 61/4861, lieu-dit «rue Barblé», maison, place, contenant 3 ares 42 centiares;

2) Dans un immeuble en copropriété dénommé Centre des Capucins, sis à Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section F de la Ville Haute, numéro 70/2296, lieu-dit «rue des Capucins», maison, contenant 8 ares 03 centiares:

a) en propriété privative et exclusive:

- Le magasin numéro un ainsi que le magasin numéro deux sis au rez-de-chaussée, faisant 771/10.000,
- Le magasin numéro dix-neuf sis au premier étage, faisant 211/10.000;
- Le magasin numéro vingt sis au premier étage, faisant 210/10.000;

b) en copropriété et indivision forcée:

correspondant à ces éléments privatifs, une quotité dans les choses communes de mille cent quatre-vingt-douze dix millièmes (1.192/10.000), y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les époux Pierre Kohnen et Germaine Freyling ont acquis les immeubles prédécrits comme suit:

1) L'immeuble prédécrit repris ci-dessus sub 1) aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Dudelange, en date du 7 mai 1979, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 17 mai 1979, volume 808, numéro 160;

2) Les éléments immobiliers repris ci-dessus sub 2) comme suit:

- le magasin numéro deux aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Alfred-Raymond Steichen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1967, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 10 juillet 1967, volume 409, numéro 54;

- Le magasin numéro un aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, en date du 6 septembre 1971, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 29 septembre 1971, volume 529, numéro 128;

- le magasin numéro vingt aux termes d'un acte de licitation par suite de surenchère, reçu par les notaires Aloyse Weirich, prénommé et Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 7 septembre 1981, volume 892, numéro 61;

modifiés aux termes d'un acte de vente contenant modification du tableau des millièmes reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1988, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 5 août 1988, volume 1132, numéro 80; et

- le magasin numéro dix-neuf aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire soussigné, en date du 13 décembre 1991, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 10 janvier 1992, volume 1281, numéro 23.

Estimation pro Fisco

L'immeuble repris ci-dessus sub 1) est évalué d'un commun accord des actionnaires à douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,-) et les éléments immobiliers repris ci-dessus sub 2) à dix-sept millions de francs luxembourgeois (LUF 17.000.000,-).

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, daté du 21 mars 1999 et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 21 mars 1999.

INTERAUDIT, S.à r.l.
Réviseurs d'entreprises
Signé: Edward Kostka.»

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Conditions de l'apport:

Le présent apport a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1) Les immeubles sont repris par la société dans l'état où ils se trouvent et se comportent à la date de ce jour, quittes et libres de toutes dettes, privilèges et hypothèques, sans garantie pour erreur dans la désignation cadastrale ou dans la contenance indiquée d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre les contenances indiquées et celles réelles excédassent-elles un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la société. Les immeubles sont cédés avec toutes les servitudes actives et passives, continues et discontinues, apparentes et occultes dont ils pourraient être avantagés ou grevés.

2) L'entrée en jouissance est fixée à ce jour.

3) A partir de l'entrée en jouissance, tous impôts, contributions, taxes et charges auxquels les immeubles sont ou pourront être assujettis, sont à la seule charge de la société.

Règlement de copropriété

Les éléments immobiliers repris ci-dessus sub 2) sont soumis au régime de la copropriété des immeubles bâtis tel que ce régime est prévu par les lois des 16 mai 1975 et 22 avril 1985 ainsi que par le règlement grand-ducal du 13 juin 1975.

Le règlement de copropriété a été arrêté dans un acte de base reçu par le notaire Georges Faber, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1966, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 28 juillet 1966, volume 381, numéro 110.

Le tableau des millièmes a été rectifié aux termes d'un acte reçu par les notaires Schuman et Steichen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1967, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1967, volume 418, numéro 24bis et modifié aux termes du prédit acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1988, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 5 août 1988, volume 1132, numéro 80.

Par le seul fait du présent apport, la société se trouve subrogée dans tous les droits, actions et obligations résultant pour les souscripteurs-apportants desdits lois et règlement grand-ducal ainsi que dudit règlement de copropriété. La société en fera son affaire personnelle et elle s'oblige à l'exécuter dans tous ses termes et à en imposer le respect à ses successeurs à tous titres.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 30.250.000,-), représenté par vingt-quatre mille deux cents (24.200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Les actions sont et resteront sous forme nominative.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La cession ou la transmission d'actions entre vifs ou pour cause de mort à des tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé, soit de commun accord entre actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, à défaut d'accord, par un expert indépendant nommé par les parties, ou, en cas de désaccord, par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de l'actionnaire le plus diligent. Cette désignation lie les actionnaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bertrange à L-8041 Strassen, 73, rue des Romains et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Strassen.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de Messieurs Albert Schmit, Léon Klein et Léon Klein Junior de leurs fonctions d'administrateurs de la société et de Monsieur Mathias Slichmit, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- 1) Monsieur Pierre Kohnen, préqualifié, Président;
- 2) Madame Germaine Freyling, préqualifiée;
- 3) Monsieur Claude Bollendorff, docteur en médecine, demeurant à Strassen;
- 4) Madame Gabrielle Ewert, employée privée, demeurant à Oberanven.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Julien Kohnen, préqualifié, comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare, en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire, lequel certifie l'état civil des époux Pierre Kohnen-Freyling d'après des extraits des registres de l'état civil afférents.

Signé: P. Kohnen, Freyling, J. Kohnen, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1999, vol. 116S, fol. 38, case 7. – Reçu 85.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 mai 1999.

T. Metzler.

(21480/222/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

PROMILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 73, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 35.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Metzler.

(21481/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 42.843.

Avec effet au 31 décembre 1998 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant, L-Schuttrange, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Léon Weyer, démissionnaire.
Luxembourg, le 23 mars 1999.

Pour OPTIMA LUX

**BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT
KPMG FINANCIAL ENGINEERING**

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 522, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21474/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

NARECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 27.195.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(21464/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

NARECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 27.195.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 13 octobre 1998*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1997.

La cooptation de Monsieur Samuel Haas au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean Hamilius est ratifiée.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Les mandats de Messieurs Claude Mack, Philipp Coates et Samuel Haas administrateurs, et le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme
NARECO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21465/780/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

NEWS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Pour la société
Signature

(21466/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

NEWS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.839.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 6 mai 1999

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société NEWS HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 6 mai 1999, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997 ont été approuvés;
- le solde du bénéfice a été reporté à l'exercice suivant après que l'assemblée ait confirmé son approbation quant à la distribution d'un dividende intérimaire intervenu en cours d'exercice;
- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour la durée de leur mandat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21467/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

SIEBE EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.165.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company SIEBE EUROPEAN HOLDINGS S.A., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, constituted by a deed of the undersigned notary, on 24 June 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 675 of September 22nd, 1998. The articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary on July 20th 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 771 of October 23rd, 1998.

The extraordinary general meeting is opened at 10 a.m. by Maître Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing Mrs Peggy Olinger, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The meeting appoints as scrutineer Maître François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to act that:

According to the attendance sheet, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of Euro 242,824,150.- (two hundred forty-two million eight hundred twenty-four thousand one hundred and fifty) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is following:

Increase of the subscribed capital by Euro 220,288,750.- (two hundred twenty million two hundred eighty-eight thousand seven hundred and fifty) to bring it from its present amount of Euro 242,824,150.- (two hundred forty-two million eight hundred twenty-four thousand one hundred and fifty) to Euro 463,112,900.- (four hundred sixty-three million one hundred twelve thousand nine hundred) by the issuing of 22,028,875 (twenty-two million twenty-eight thousand eight hundred seventy-five) new shares with a par value of Euro 10.- (ten) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment of 22,028,875 (twenty-two million twenty-eight thousand eight hundred seventy-five) additional shares by the company SIEBE EUROPE LIMITED with its place of business at Saxon House, 2-4 Victoria Street, Windsor, Berkshire SL4 1EN, United Kingdom by a contribution in the company of one share in the nominal amount of DEM 2,000,000.-, five shares in the nominal amount of DEM 1,080,000.- each and one share in the nominal amount of DEM 599,200.- of the company DEUTSCHE SIEBE, GmbH, with registered office in Bielefeld, registered in the Commercial Register of Bielefeld under HRB 32.756.

The new shares will be issued with payment of a share premium of Euro 220,288,750.- (two hundred twenty million two hundred eighty-eight thousand seven hundred and fifty).

Amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the proposed capital increase.

Miscellaneous.

The shareholders' meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of Euro 220,288,750.- (two hundred twenty million two hundred eighty-eight thousand seven hundred and fifty), so as to raise it from its present amount of Euro 242,824,150.- divided into 24,282,415 shares with a value of Euro 10.- (ten) to Euro 463,112,900.- (four hundred sixty-three million one hundred twelve thousand nine hundred) divided into 46,311,290.- (forty-six million three hundred eleven thousand two hundred and ninety) shares with a value of Euro 10.- (ten).

Second resolution

The general meeting resolves to issue 22,028,875 (twenty-two million twenty-eight thousand eight hundred seventy-five) new shares with a par value of 10.- (ten) Euro each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares will be issued with payment of share premium of Euro 220,288,750.- (two hundred twenty million two hundred eighty-eight thousand seven hundred and fifty).

Subscription and Payment

There now appeared Mr Albert Wildgen, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company SIEBE EUROPE LIMITED with its place of business at Saxon House, 2-4 Victoria Street, Windsor, Berkshire SL4 1EN, United Kingdom. a company organised and existing under the laws of England and Wales, by virtue of a proxy given on March 26, 1999, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said SIEBE EUROPE LIMITED for 22,028,875 (twenty-two million twenty-eight thousand eight hundred seventy-five) additional shares and to make payment in full for such new shares by a contribution in specie, consisting of one share in the nominal amount of DEM 2,000,000.-, five shares in the nominal amount of DEM 1,080,000.- each and one share in the nominal amount of DEM 599,200.- of the company DEUTSCHE SIEBE, GmbH with registered office in Bielefeld. registered in the Commercial Register of Bielefeld under HRB 32.756.

It results from a contract of assignment of shares dated 26 March 1999, duly signed by the subscriber and the Company, that one share in the nominal amount of DEM 2,000,000.-, five shares in the nominal amount of DEM 1,080,000.- each and one share in the nominal amount of DEM 599,200.- of DEUTSCHE SIEBE, GmbH have been transferred to the Company.

A certified copy of that agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The person appearing stated in satisfaction of articles 26-1 and 32-1(5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by FIDEI REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, on March 29, 1999, wherein the shares so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre et de la prime d'émission en contrepartie.»

That report will remain attached to the present deed and be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot 22,028,875 (twenty-two million twenty-eight thousand eight hundred seventy-five) additional shares to the said subscriber SIEBE EUROPE LIMITED as fully paid shares.

Third resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is replaced by the following text:

«The corporate capital is set at Euro 463,112,900.- (four hundred sixty-three million one hundred twelve thousand nine hundred) divided into 46,311,290.- (forty-six million three hundred eleven thousand two hundred and ninety) shares with a value of Euro 10.- (ten) each.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in SIEBE EUROPEAN HOLDINGS S.A. holding more than 75 % (seventy-five per cent), in specie 99,9 %, of the shares issued by a Company incorporated in the European Community, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated at 10.30 a.m.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SIEBE EUROPEAN HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 675 du 22 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 20 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 23 octobre 1998.

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Peggy Olinger, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présente qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acte ce qui suit:

Conformément à la liste de présente, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 242.824.150,- (deux cent quarante-deux millions huit cent vingt-quatre mille cent cinquante) Euro sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Augmentation du capital social à concurrence de 220.288.750,- (deux cent vingt millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante) Euro, pour porter le capital ainsi de son montant actuel de 242.824.150,- (deux cent quarante-deux millions huit cent vingt-quatre mille cent cinquante) à 463.112.900,- (quatre cent soixante-trois millions cent douze mille neuf cent) Euro par l'émission de 22.028.875 (vingt-deux millions vingt-huit mille huit cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- (dix) Euro chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération des 22.028.875 (vingt-deux millions vingt-huit mille huit cent soixante-quinze) actions nouvelles par la société SIEBE EUROPE LTD établie et ayant son siège social à Saxon House, 2-4 Victoria Street, Berkshire SL4 1EN, Royaume-Uni par un apport de la société d'une action d'une valeur de 2.000.000,- DEM, cinq actions d'une valeur nominale de 1.080.000,- DEM chacune, ainsi qu'une action d'une valeur nominale de 599.200,- DEM de la société DEUTSCHE SIEBE, GmbH, établie et ayant son siège social Bielefeld, immatriculée au registre de commerce de Bielefeld sous le numéro HRB 32.756.

Les actions nouvelles seront émises avec une prime d'émission de 220.288.750,- (deux cent vingt millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante) Euro.

Modification de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation de capital proposée.

Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 220.288.750,- (deux cent vingt millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante) Euro, pour porter le capital ainsi de son montant actuel de 242.824.150,- (deux cent quarante-deux millions huit cent vingt-quatre mille cent cinquante) divisé en 24.282.415 actions d'une valeur nominale de 10,- (dix) Euro, à un montant de 463.112.900,- (quatre cent soixante-trois millions cent douze mille neuf cents) Euro divisé en 46.311.290,- (quarante-six millions trois cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de 10,- (dix) Euro chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre 22.028.875 (vingt-deux millions vingt-huit mille huit cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- (dix) Euro chacune, avant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les actions nouvelles seront émises avec une prime d'émission de 220.288.750,- (deux cent vingt millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante) Euro.

Souscription et libération

Ensuite intervient Maître Albert Wildgen, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SIEBE EUROPE LTD établie et ayant son siège social à Saxon House, 24 Victoria Street, Berkshire SL4 1 EN, Royaume-Uni, une société constituée et existant sous les lois d'Angleterre et d'Ecosse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 mars 1999, laquelle restera annexée à la présente.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société SIEBE EUROPE LTD 22.028.875,- (vingt-deux millions vingt-huit mille huit cent soixante-quinze) actions nouvelles et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en nature consistant en une action d'une valeur de 2.000.000,- DEM, cinq actions d'une valeur nominale de 1.080.000,- DEM chacune, ainsi qu'une action d'une valeur nominale de 599.200,- DEM de la société DEUTSCHE SIEBE, GmbH, établie et ayant son siège social Bielefeld, immatriculée au registre de commerce de Bielefeld sous le numéro HRB 32.756.

Il résulte du contrat de cession d'action en date du 26 mars 1999, régulièrement signé par le souscripteur et la Société qu'une action d'une valeur de 2.000.000,- DEM, cinq actions d'une valeur nominale de 1.080.000,- DEM chacune, ainsi qu'une action d'une valeur nominale de 599.200,- DEM de la société DEUTSCHE SIEBE, GmbH, ont été transférées à la société.

Une copie certifiée conforme de ce contrat sera annexée au présent acte et sera soumise à l'enregistrement.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport d'évaluation a été établi par FIDEI REVISION S.A., réviseur d'entreprises, en date du 29 mars 1999, dans lequel les actions ainsi émises ont été évaluées et décrites.

Le comparant a versé le rapport d'évaluation dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre et de la prime d'émission en contrepartie.»

Cette déclaration restera annexée aux présentes.

L'assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et leur paiement et d'attribuer à la société SIEBE EUROPE LTD 22.028.875 (vingt-deux millions vingt-huit mille huit cent soixante-quinze) actions nouvelles entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit est fixé à 463.112.900,- (quatre cent soixante-trois millions cent douze mille neuf cents) Euro, représenté par 46.311.290 (quarante-six millions trois cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de 10,- (dix) Euro chacune.»

Suit la version allemande:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 463.112.900,- EUR (vierhundertdreißig Millionen hundertzwölftausendneunhundert EUR), aufgeteilt in 46.311.290 Aktien mit einem Nominalwert von je 10,- EUR.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de SIEBE EUROPEAN HOLDINGS S.A. de plus de 75 %, en l'espèce 99,9 %, des actions émises d'une société existant dans la communauté européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de sociétés est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 116S, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 avril 1999.

G. Lecuit.

(21502/220/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

SIEBE EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 65.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 avril 1999.

G. Lecuit.

(21503/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

PARC BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 34.508.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 1998

- Nomination de M. Guy Goeres comme nouveau gérant administratif et nouveau titulaire de l'autorisation de la société, pour l'activité Débit de Boissons Alcooliques et Non-Alcooliques.

Pour extrait sincère et conforme

PARC BELAIR, S.à r.l.

M. Prager-Goeres

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21477/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

PLAMED INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 32.021.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(21478/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

POMPADOUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 26.807.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 522, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(21479/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

RANGONI INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 55.005.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 523, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Signatures.

(21483/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.

RANGONI INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 55.005.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 16 avril 1999

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Giorgio Brunelli.

L'Assemblée nomme Monsieur Giuseppe Tommasi, Scrutateur et désigne Monsieur Marcello Nicoletti, Secrétaire tous présents et acceptant.

Le Président constate qu'il résulte d'une liste de présence signée par les mandataires des Actionnaires que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, même en l'absence de convocations préalables, tous les Actionnaires se reconnaissant dûment informés de l'ordre du jour.

Ordre du Jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1998.

3. Affectation du résultat relatif à l'exercice 1998.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan, du compte de profits et pertes et des annexes soumis à la présente Assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et des Annexes au 31 décembre 1998 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 1998 comme suit:

- attribution à la réserve légale	7.917.194,- ITL
- Report à nouveau	150.426.692,- ITL

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Aucun autre sujet n'étant abordé et personne n'ayant d'objection, le Président lève la séance à 11.30 heures.

Le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Signature	Signature	Signature
Le Président	Le Scrutateur	Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21484/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1999.